



Consultation publique

Projets de règlement P-07-017 et P-04-047-40

Aménagement du site Contrecoeur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le projet de règlement P-04-047-40 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et le projet de règlement P-07-017 intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur », ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 23 avril 2007.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rendra accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-07-017 permet la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles principalement pour des fins domiciliaires sur le site Contrecoeur illustré dans cet avis. À cette fin, il permet de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275) selon les conditions qui y sont prévues. Ce projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet contient notamment des dispositions relatives aux usages et usages complémentaires, au mode d'implantation, à l'alignement de construction et aux marges latérales arrières, au taux d'implantation, à la densité de construction, à l'apparence des bâtiments, au stationnement, à l'aménagement paysager et aux clôtures. Il contient aussi les critères d'analyse de l'architecture des bâtiments et d'aménagement des terrains ainsi que des dispositions pénales.

Modification au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-40 prévoit les ajustements requis au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour permettre ce projet de développement, notamment, au niveau de l'établissement de secteurs à construire et à transformer, du schéma des secteurs d'emplois, des parcs et espaces verts, de l'affectation du sol et de la densité de construction.

EMPLACEMENT



DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau Accès Montréal de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC.20
- ❖ Bibliothèque Mercier située au 8105, rue Hochelaga
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le 14 mai 2007
Église Saint-Justin - Salle paroissiale
5055, rue Joffre, Montréal
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 11 juin, à 19h à la salle paroissiale de l'église Saint-Justin.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 8 juin.

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 1^{er} mai 2007

Me Yves Saindon
Greffier par intérim
Ville de Montréal



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556
